

INFORMATION RELATIVE

AUX REMUNERATIONS 2017 ET 2018 DU DIRECTOIRE

Le Conseil de Surveillance de Vallourec, lors de sa réunion du 20 février 2018, a statué sur les rémunérations 2017 et 2018 du Directoire. Les présents éléments d'information sont rendus publics conformément au Code AFEP-MEDEF.

A – REMUNERATION MONETAIRE DES MEMBRES DU DIRECTOIRE

EXERCICE 2017

Sur la base des comptes arrêtés pour l'exercice 2017, le Conseil de Surveillance a fixé le montant de la part variable de la rémunération monétaire des membres du Directoire au titre de cet exercice.

Au titre de l'exercice 2017, la part variable de M. Philippe Crouzet pouvait varier de 0 à 100 % de sa part fixe à la cible (soit 798 000 euros) et atteindre 135 % de cette même part fixe en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit 1 077 300 euros). Pour MM. Jean-Pierre Michel et Olivier Mallet, les parts variables pouvaient varier de 0 à 75% de leurs parts fixes à la cible (soit respectivement 337 500 euros et 315 000 euros) et atteindre 100% en cas d'atteinte des objectifs maximums (soit respectivement 450 000 euros et 420 000 euros).

Afin de continuer à prendre en compte les enjeux de transformation court terme de la Société dans un contexte encore incertain, le Conseil de Surveillance avait décidé en février 2017 d'articuler les parts variables du Directoire autour de trois axes fondamentaux pour le Groupe :

Objectifs de la part variable 2017	Membres du Directoire		
	Philippe Crouzet (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Jean-Pierre Michel (part variable cible : 75 % de la part fixe jusqu'au 31 mars 2017)	Olivier Mallet (part variable cible : 75 % de la part fixe)
1. Performance Financière Plan de compétitivité, EBITDA, PRI	PONDERATION : 60 %	PONDERATION : 45 %	PONDERATION : 45 %
2. Performance opérationnelle Déploiement de la nouvelle organisation et adaptation	PONDERATION : 25 %	PONDERATION : 18.75 %	PONDERATION : 18.75 %
3. RSE Sécurité, Environnement	Pondération : 15 %	Pondération : 11.25 %	Pondération : 11.25%

Les montants des parts variables des membres du Directoire au titre de l'exercice 2017 sont exposés dans le tableau ci-dessous.

	Philippe Crouzet Président du Directoire	Jean-Pierre Michel Membre du Directoire (jusqu'au 31/03/2017)	Olivier Mallet Membre du Directoire
Pourcentage de la part variable par rapport à la part variable cible	98,5 %	97,8 %	97,8 %
Pourcentage de la part variable par rapport à la part fixe de la rémunération	98,5 %	73,3 %	73,3 %
Montant de la part variable 2017	786 084 €	82 492 €	307 970 €

EXERCICE 2018

Lors de sa réunion du 20 février 2018, le Conseil de Surveillance a pris les décisions suivantes pour 2018 :

- La rémunération monétaire fixe des membres du Directoire reste inchangée ;
- La rémunération monétaire variable des membres du Directoire reste inchangée à la cible et au maximum.

	M. Philippe Crouzet Président du Directoire	M. Olivier Mallet, Membre du Directoire
Part fixe en euros	798 000	420 000
Part variable cible en % de la part fixe	100 %	75 %
Part variable maximum en % de la part fixe	135 %	100 %

Les objectifs pris en compte pour la détermination de la part variable sont définis chaque année sur la base d'indicateurs financiers et opérationnels clés du Groupe en ligne avec la nature de ses activités, sa stratégie, ses valeurs et les enjeux auxquels il doit faire face.

Pour 2018, le Conseil de Surveillance a décidé d'articuler les parts variables du Directoire autour des mêmes axes fondamentaux pour le Groupe qu'en 2017, en ajoutant dans la performance opérationnelle un critère d'intérêt majeur pour le Groupe, la Qualité :

Objectifs de la part variable 2018	Membres du Directoire	
	Président du Directoire (part variable cible : 100 % de la part fixe)	Membres du Directoire (part variable cible : 75 % de la part fixe)
1. Performance Financière Plan de compétitivité, EBITDA, PRI	Pondération : 60 %	Pondération : 45 %
2. Performance opérationnelle Suite du déploiement de la nouvelle organisation et qualité	Pondération : 25 %	Pondération : 18,75 %
3. RSE Sécurité, Environnement	Pondération : 15 %	Pondération : 11,25 %

L'atteinte des objectifs de performance financière sera mesurée aux taux de change du budget.

B – ATTRIBUTIONS D' ACTIONS DE PERFORMANCE ET D' OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D' ACHAT D' ACTIONS

Pour la détermination du nombre d'actions de performance et d'options attribuées au Directoire, le Comité des Nominations, des Rémunérations et de la Gouvernance (CNRG) examine la juste valeur desdits instruments et définit ensuite un volume d'attribution permettant d'assurer un équilibre des rémunérations et avantages de toute nature dans leurs trois composantes (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme). Ces dernières années, l'évolution défavorable de la juste valeur des instruments attribués n'a toutefois pas permis d'assurer cet équilibre.

Lors de sa séance du 20 février 2018, sur recommandation du CNRG et dans la continuité de 2017, le Conseil a décidé de revenir progressivement à une valeur d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représentant un tiers de l'ensemble des trois composantes de rémunération et avantages de toute nature (part fixe, part variable et instruments d'incitation à long terme) pour une performance à la cible. Dans ce cadre, le Conseil, sur proposition du CNRG, a décidé qu'au titre de l'année 2018 le volume d'attribution d'actions de performance et d'options au Directoire représenterait 25 % (vs. 22% en 2017) de l'ensemble de ces trois composantes de rémunération et avantages de toute nature pour une performance à la cible sur la base de la valeur IFRS estimée au jour de l'attribution.

Dans ce cadre, environ $\frac{1}{4}$ de la valeur serait liée à l'attribution cible d'options de souscriptions ou d'achat d'actions et les $\frac{3}{4}$ restant seraient liés à l'attribution cible d'actions de performance.

	Valeur cible en valeur IFRS des attributions d'actions de performance*	Valeur cible en valeur IFRS des attributions d'option de souscription ou d'achat d'actions*	Total Valeur cible en valeur IFRS des attributions d'actions de performance et d'option de souscription ou d'achat d'action
Philippe Crouzet	401 250 €	133 750 €	535 000 €
Olivier Mallet	183 750 €	61 250 €	245 000 €

* à +ou-5% près

Les attributions s'inscriront dans le cadre des résolutions qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017. Conformément au Code AFEP-MEDEF, le prix des options sera déterminé par référence à la moyenne des premiers cours cotés de l'action Vallourec lors des vingt séances de bourse précédant la mise en place du plan d'options par le Directoire, aucune décote n'étant appliquée.

L'attribution définitive de ces instruments d'incitation à long terme est soumise d'une part à une condition de présence dans l'entreprise de trois ans s'agissant des actions de performance et de quatre ans s'agissant des options de souscription d'actions, et d'autre part à des critères de performance quantifiés portant sur 100 % des actions de performance et options attribuées.

Dans le cadre des résolutions qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, la performance des actions de performance sera appréciée sur trois exercices sociaux consécutifs (2018-2020) et mesurée en fonction de l'atteinte des deux critères quantitatifs suivants :

- Un critère interne : la réduction des coûts des années 2018, 2019 et 2020 comparée à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;

- Un critère externe : la croissance du taux de marge brute d'exploitation entre 2018 et 2020 par rapport à un panel de sociétés comparables ; (pondération 50 %) ;

Dans le cadre des résolutions qui ont été approuvées par l'Assemblée Générale du 12 mai 2017, la performance des options sera appréciée sur quatre exercices sociaux consécutifs (2018-2021) et mesurée en fonction de l'atteinte des objectifs suivants :

- Un critère interne : le flux net de trésorerie disponible cumulé du Groupe pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 comparé à la performance envisagée dans le plan moyen terme du Groupe sur la même période (pondération 50 %) ;
- Un critère externe : le taux de rendement global de l'actionnaire (Total Shareholder Return – TSR) pour les exercices 2018, 2019, 2020 et 2021 par rapport à un panel de sociétés comparables ; (pondération 50 %).

Pour l'application du critère relatif, le panel de sociétés comparables sera composé des sociétés suivantes issues des secteurs « Pétrole et Gaz », « Energie » et « Acier » : Hunting Plc, United States Steel Corp, Nippon Steel & Sumitomo Metal Corp., Tubacex SA, Tenaris SA, Voestalpine AG, Seah Steel Corp, Tubos Reunidos SA, TimkenSteel Corp, Salzgitter AG, ArcelorMittal SA, TMK et NOV.

A l'issue de la période d'appréciation de la performance, Vallourec communiquera les seuils minimum et maximum entre lesquels une progression linéaire aura été appliquée.

Les membres du Directoire devront conserver jusqu'à la cessation de leurs fonctions le quart des actions de performance qui leur seront acquises et le quart de la plus-value brute réalisée au jour de la vente des actions issues des options levées. Par ailleurs, les membres du Directoire s'engageront formellement à ne pas recourir à des instruments de couverture sur les actions de performance, les options ou les actions issues de levées d'options.

*

**